

En septembre 1997, le Canada et les États-Unis ont échangé des lettres d'entente en vertu desquelles le Canada obtenait un contingent-pays de 59 250 tonnes sur le contingent tarifaire américain pour les produits contenant du sucre. Aux termes de l'entente, seuls les « produits du Canada » peuvent être inclus dans le contingent-pays attribué au Canada. En 2002-2003, le contingent-pays attribué au Canada a été totalement utilisé.

### 3. Sucre raffiné

Le 1er octobre 1995, le sucre raffiné a été inscrit sur la LMEC. En vertu des règles de l'OMC, les États-Unis ont établi un contingent tarifaire global de 60 000 tonnes (équivalent brut) pour le sucre raffiné. L'année contingentaire pour le sucre raffiné va du 1er octobre au 30 septembre.

En septembre 1997, le Canada et les États-Unis ont échangé des lettres d'entente en vertu desquelles le Canada obtenait un contingent-pays de 10 300 tonnes d'équivalent brut (soit 9 579 tonnes de sucre raffiné) sur le contingent tarifaire américain pour le sucre raffiné. Aux termes de l'entente, seuls les « produits du Canada » peuvent être inclus dans le contingent-pays attribué au Canada. En 2002-2003, le contingent-pays attribué au Canada a été totalement utilisé.

Voici un résumé statistique des demandes de licences d'exportation traitées au cours de l'an 2003 pour le beurre d'arachide, les produits contenant du sucre incluant le sucre raffiné:

licences délivrées ..... 6 757  
 licences rejetées ..... 54  
 licences annulées ..... 271

#### Liste des pays visés par contrôle

L'article 13 de la Loi prévoit le contrôle « des marchandises [exportées] vers un pays dont le nom paraît sur la liste des pays visés » (LPV). L'Angola ayant été supprimée de la LPV en 2003, il ne reste que le Myanmar (Birmanie) qui figure sur cette liste à la fin de l'année.

#### Liste des pays désignés (armes automatiques)

La Loi prévoit l'établissement d'une Liste des pays désignés (armes automatiques). Seuls les pays portés sur cette liste peuvent recevoir des armes automatiques dont la définition est donnée à l'article 5500 de la LMEC.

Australie	Norvège
Belgique	
Botswana	Arabie Saoudite
Danemark	Espagne
France	Suède
Allemagne	
	Royaume-Uni
Italie	États-Unis
Pays-Bas	
Nouvelle Zeland	